



Ville de  
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le **16 JUIL. 2026**

ID : 059-215904640-20260709-DELIB\_2026\_051-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| NOMBRE DE MEMBRES :                        |          |         |
|--------------------------------------------|----------|---------|
| En exercice                                | Présents | Votants |
| 19                                         | 11       | 17      |
| Date de la convocation :<br>3/07/2026      |          |         |
| Date d'affichage :<br><b>16 JUIL. 2026</b> |          |         |

Numéro de la délibération :  
**DELIB\_2026\_051**

### SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Roxane GHYS, Mme Karine DURIEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, Mme Carole GARCIA.

Etaient absents et représentés : M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Christophe WILLERY, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Lionel SOIGNEUX a donné procuration à Mme Roxane GHYS, M. Mathis JEUNE a donné procuration à M. Guillaume HAUTCOEUR, Mme Alice NAVEAU RONCHIN a donné procuration à Mme Julie BETHENCOURT, M. Evan BAUDCHON a donné procuration à Mme Callysta DUPONT.

Etaient absents excusés : M. René LECUYER, M. David LEDUC.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

### Objet : Fixation des tarifs de l'école de musique

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique est un service communal. Il propose, sur avis de la commission des finances, de fixer les tarifs annuels des cotisations comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- Enfants :

- Solfège : 20 € par an
- Solfège avec pratique instrumentale : 40 € par an

- Adultes :

- Solfège : 25 € par an
- Solfège avec pratique instrumentale : 50 € par an

Les cotisations seront encaissées par la commune de Poix-du-Nord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|------------|
| 17        |             |            |

- approuve les tarifs annuels de l'école de musique tels que présentés ci-dessus
- précise que les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionnés,

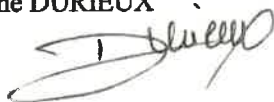
Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le **16 JUIL. 2026**

ID : 059-215904640-20260709-DELIB\_2026\_051-DE

La secrétaire de séance,  
Karine DURIEUX



Le Maire,  
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **16 JUIL. 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.